

HOPITAL DE JOUR CÉRÈS



Situé au cœur du quartier Pasteur, l'hôpital de jour CÉRÈS est un établissement conventionné avec les caisses d'Assurance Maladie.

L'établissement est porté par l'Unité de Diététique de Pégomas, forte de son expérience en soins de suite et de réadaptation nutritionnelle depuis plus de 20 ans.

A QUI S'ADRESSE L'HÔPITAL DE JOUR CÉRÈS ?

Aux **adultes** souhaitant bénéficier d'une **prise en charge nutritionnelle globale**, dans le cadre de maladies chroniques telles que **l'obésité** et le **diabète**, quel que soit le niveau de complications.

L'hospitalisation de jour permet notamment une préparation et un suivi en cas de **chirurgie de l'obésité**.

Sont également concernés les patients atteints de pathologies gastroentérologiques ou néphrologiques nécessitant une réadaptation nutritionnelle.

Etre accompagné par une équipe spécialisée permet aux patients de mieux participer à leur parcours de soins en mettant en place des changements bénéfiques à leur santé au quotidien.

QUELS SONT LES FONDEMENTS DE LA PRISE EN CHARGE ?

La démarche personnelle et l'investissement du patient est essentielle afin qu'il puisse pleinement tirer profit de son séjour.

La prise en charge allie de manière coordonnée et complémentaire l'intervention de professionnels spécialisés dans les approches médicale, diététique, corporelle, psychologique et sociale.

L'**éducation thérapeutique** est au cœur de la prise en charge. Elle a pour but de rendre le patient plus autonome dans la gestion de sa maladie et d'améliorer sa qualité de vie. Elle favorise la relation soignant-soigné pour permettre au patient d'évoluer en toute confiance dans un climat d'écoute et de bienveillance.

Chaque patient participe à un programme éducatif personnalisé alternant **entretiens individuels** et **ateliers collectifs** menés par une équipe pluridisciplinaire.

Les ateliers collectifs ont pour objectif d'accompagner les patients à prendre soin d'eux en explorant leurs connaissances, leurs expériences et mettre à disposition les ressources des professionnels.

QUI ASSURE LA PRISE EN CHARGE ?

Une équipe multidisciplinaire composée de :

- ◇ Médecins (spécialistes et généralistes)
- ◇ Infirmières
- ◇ Diététiciennes
- ◇ Psychologue
- ◇ Enseignants en Activités Physiques Adaptées
- ◇ Art Thérapeute
- ◇ Assistante sociale
- ◇ Podologue
- ◇ Patients ressources

COMMENT SE DÉROULE L'HOSPITALISATION DE JOUR ?

Le premier jour du cycle est une journée d'accueil et de bilan. Elle permet d'organiser la prise en charge de chaque patient et d'établir un **projet thérapeutique individualisé**.

Chaque patient reçoit son planning personnalisé avec des ateliers modulables :

- ◇ **Ateliers sur la santé et la maladie chronique** avec le médecin et l'infirmière
- ◇ **Ateliers sur l'alimentation** avec les diététiciennes et la psychologue
- ◇ **Ateliers de cuisine**
- ◇ **Réentraînement à l'effort** : activité physique en salle et en bassin de rééducation
- ◇ **Groupes d'échanges** avec la psychologue et des patients ressources
- ◇ **Ateliers d'art thérapie** : utilisation de l'approche créative pour le soin

CÉRÈS

Le **programme éducatif initial** est de 3 journées par semaine durant 3 semaines. Après avoir effectué ce premier cycle, les patients peuvent bénéficier d'un suivi éducatif en fonction des besoins identifiés.

EN FIN D'HOSPITALISATION

Un **bilan** du séjour sera effectué par l'ensemble de l'équipe multidisciplinaire et partagé avec le patient, afin d'établir un programme de suivi.

Les conclusions seront transmises au médecin assurant le suivi du patient afin d'assurer la continuité de la démarche entreprise.

LES DÉMARCHES À EFFECTUER

Prendre contact directement avec l'établissement afin de recevoir un **dossier de pré-admission** à faire compléter par le médecin adresseur.

La **prescription du médecin** traitant déclenchera la prise en charge par l'Assurance Maladie :

- Dans le cas d'une couverture à 100 % par l'Assurance Maladie, aucun frais ne sera à la charge de l'assuré social.
- Dans le cas d'une couverture à 80 % par l'Assurance Maladie, le ticket modérateur, équivalent à 20 %, sera pris en charge par la mutuelle ou l'assuré social.

Pour les personnes présentant un handicap, un transport peut être prescrit par le médecin traitant et pris en charge par l'Assurance Maladie.

LES LOCAUX

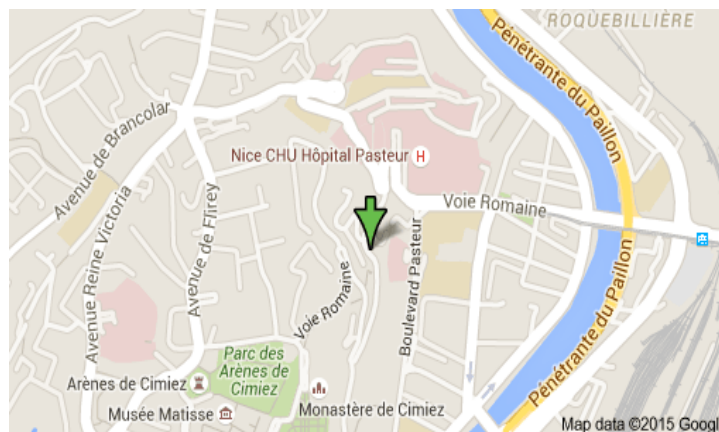
Au sein de la Cité Saint-François, l'hôpital de jour CÉRÈS abrite des locaux de 600m² entièrement neufs composés de :

- * cuisines éducatives
- * salles d'activités
- * un bassin de rééducation
- * une salle d'activités physiques adaptées
- * une salle d'art thérapie
- * de nombreux locaux de consultation



Plan d'accès

Face à l'hôpital Pasteur



Accessibilité :

- Un accès piéton par le 10 boulevard Pasteur
- Un accès piéton par le 65 Voie Romaine
- Des accès bus : lignes 4, 20 et 25
- Un accès Tramway : arrêt Terminus « Hôpital Pasteur »



H Ô P I T A L D E J O U R

**Soins de Suite et de
Réadaptation Nutritionnelle
Maladies chroniques**

**Programmes d'éducation
thérapeutique du patient**

**Quartier Pasteur
Cité Saint-François
65, Voie Romaine
06000 NICE**

**contact@hdjceres.com
04 89 08 76 00**